



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER**

le 22 mai 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Carl Grimard, conseiller du quartier 3

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 20h01.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION COW2019-64

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par André J. Lalonde

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

4. Délégations / Présentations

4.1 Présentation du Club Optimiste de Rockland relativement à une demande de dérogation au règlement sur l'affichage

Robert Laplante, représentant du Club Optimiste de Rockland, explique l'implication de son organisme auprès des jeunes. Il explique que la demande a pour but d'installer un panneau de 4'X4' sur la rue Caron et sur le chemin de Comté 17. Pierre Boucher confirme que l'endroit choisi pour le chemin de comté 17 appartient à la Cité.

Suite aux questions, M. Laplante explique que l'affiche annonce les activités du Club en français seulement.

Suite aux questions, Monique Ouellet explique que le règlement sur l'affichage exige que les affiches soient bilingues, excepté pour les églises et les écoles.

Denis Vaillancourt, représentant du Club Optimiste, explique que les événements sont affichés dans les deux langues.

Suite aux questions, Pierre Boucher explique qu'à l'aréna Jean-Marc Lalonde, les gens peuvent faire des annonces communautaires. Il ajoute que les annonces sur les affiches d'entrée dans les villages ont un temps limite d'affichage.

RECOMMANDATION COW2019-65

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Michel Levert

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'autoriser l'installation d'une enseigne permanente sur le sol, unilingue francophone, sur un terrain municipal dans l'emprise de chemin de la rue Caron à Rockland afin d'annoncer les activités du Club Optimiste de Rockland; et

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'approuver la demande d'exemption à l'exigence de payer les frais de demande pour le club Optimiste de Rockland pour leur demande de permis d'enseigne et leur demande de dérogation d'enseigne, pour un montant total de 333,00\$.

ADOPTÉE

5. Pétitions / Correspondance

5.1 Demande de lever le drapeau de la fierté - Groupe LGBTQ+ Alliés de Prescott-Russell

Suite aux discussions, une résolution devra être considérée à la prochaine réunion régulière.

6. Avis de motion

6.1 Avis de motion présenté par le conseiller Mario Zanth et appuyé par le conseiller Don Bouchard demandant aux gouvernement provincial et fédéral de créer un comité relativement aux inondations

L'avis de motion est présenté.

6.2 Avis de motion présenté par le conseiller André J. Lalonde et appuyé par le conseiller Don Bouchard visant à pourvoir une exemption aux frais au dépotoir pour les résidents affectés par les inondations

L'avis de motion est présenté.

Mme Monica Séguin, 2919 vieux chemin de comté 17, demande si la date proposée du 31 juillet peut être prolongée puisqu'elle a besoin de plus de temps pour démolir sa maison et nettoyer sa propriété.

6.3 Avis de motion présenté par le maire Guy Desjardins et appuyé par le conseiller Christian Simard visant à pourvoir une exemption aux frais de demande de permis de démolition

L'avis de motion est présenté.

Mme Monica Séguin, 2919 vieux chemin de comté 17, explique qu'elle apprécie le dévouement de la Cité envers les besoins des différentes familles touchées par les inondations. Elle explique que ce n'est pas bien de permettre le zonage pour la construction d'une maison dans une zone potentiellement inondable. Le maire Desjardins explique que les discussions sont en cours avec Marie-Ève Bélanger à ce sujet. Julian Lenhart explique que chacune des situations est différente et qu'elles doivent être traitées sur une base individuelle.

7. Période de Questions/Commentaires

André Sarault, 103 rue Pigeon, remercie la Cité pour l'aide reçue. Il explique que la rue Pigeon pourrait être relevée de deux à trois pieds vis-à-vis sa propriété afin de lui permettre l'accès à sa propriété en cas d'inondation.

Nancy Kelly, représentante de l'association de baseball mineur, vient appuyer le projet de terrain de balle à Clarence Creek. Elle explique que cela permettrait à l'association d'être hôte de tournois, lesquels apportent un impact économique à la Cité.

8. Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell

Le maire Desjardins fait son rapport sur les CUPR.

9. Rapports des Comités/Services

9.1 Étude de transport pour le collecteur et modification d'une condition de l'ébauche d'approbation de Brigil et de l'étape 5 du Village Morris

Julian Lenhart fait la présentation.

Suite aux questions, Julian Lenhart explique que lorsque le projet touche plus qu'un développement, le coût n'est pas nécessairement assumé par les développeurs.

Suite aux questions, Julian Lenhart explique que l'intention à long terme est d'étendre nos infrastructures pour accommoder la circulation. Il explique que le chemin Carmen Bergeron a été identifié comme un problème, mais que l'ensemble du secteur doit être identifié dans le processus de planification des frais de développement.

Suite aux questions, Julian Lenhart explique que la configuration proposée est pour supporter les développements futurs. Il confirme que cette configuration n'est pas définitive.

RECOMMANDATION COW2019-66

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE l'étude de transport pour le collecteur est-ouest a été complétée en décembre 2018, et

ATTENDU QU'UNE condition doit être modifiée dans la liste de conditions approuvées pour le lotissement du Village Morris Stage 5 et de Brigil.

QUE le comité plénier recommande que la condition 26 du lotissement de Brigil et la condition 29 du lotissement du village Morris stage 5 soit modifié afin de lire comme suit :

- “That Poupart Side Road, Bronze Avenue and St-Jean Street be designed and built to municipal standards with an urban cross-section approved by the City. The design should follow the recommendation of the detailed transportation impact study that was completed by Castleglenn Consultants (Dec 2018) with any subsequent revisions, if applicable. The design, the environmental studies, the EA, the construction work, the project management fees and any other studies or works required are to be paid by the Development Charges By-law and the municipal budget in place for the current year. The estimated cost of the design and works to be completed must be approved by the City before any undertaking.”

9.2 Amendement aux conditions de l'ébauche du plan – Subdivision Bourgon/Lavigne

Le maire Desjardins demande que l'item soit différé afin que l'entente soit renégociée au comité des Travaux publics des CUPR.

RECOMMANDATION COW2019-67

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE le conseil municipal, sous forme de résolution, a adopté une série de 76 conditions relatives au projet de lotissement du développement Bourgon & Lavigne pour une Partie du lot 21, Concession 10, Russell Road - Cheney, le 4 février 2019; et

ATTENDU QUE le 27 mars 2019 le Conseil des Comtés a approuvé le procès-verbal du Comité des Travaux publics du 13 mars 2019 au sujet d'un passage piétonnier à Cheney; et

ATTENDU QU'IL a été résolu d'imposer l'installation du passage piétonnier comme condition préalable à l'entente de subdivision pour la subdivision proposée, au sud du chemin de comté 2 à Cheney; et

ATTENDU QUE selon l'article 51 (44) de la *Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990 chap. P.13*, le conseil municipal peut, à sa discrétion, modifier les conditions de son approbation;

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'approuver l'ajout de la condition suivante pour l'ébauche du plan de lotissement, soumise par Lascelles Engineering & Associates Limited pour Développement Bourgon and Lavigne Development Inc, dossier numéro D-12-VVV-02 :

"The Owner shall be responsible to design and install a pedestrian crossing treatment on County Road 2, in Cheney. This pedestrian crossing treatment will consist of a Pedestrian Crossover Level 2 Type "B" – Intersection (2-way) as per the Ontario Traffic Manual Book 15. The design shall be submitted to the Director of Infrastructure and Planning and the Public Works Department of the United Counties of Prescott and Russell (UCPR) for their review and approval as part of the subdivision approval. The design, purchase and installation of this device shall be at the developer's cost. As such, the UCPR will require 100% of the cost estimate via letter of credit – to be added to the subdivision agreement. The

Owner will need to obtain a road cut permit from the UCPR prior to the installation of the pedestrian crossing treatment.”

DIFFÉRÉE

9.3 Conversion de condominiums – 535-545 chemin Russell, Cheney

RECOMMANDATION COW2019-68

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Christian Simard

QUE le comité plénier recommande au conseil l’adoption du règlement 2019-50 en vue de soustraire de la procédure d’approbation de plan de lotissement, la description de condominiums du projet au 535-545 Russell Road à Cheney, appartenant à 1847305 Ontario Inc. et que le maire et la greffière soient désignés pour signer le certificat à cet effet.

ADOPTÉE

9.4 Demande de fonds supplémentaires – Terrain de balle de Clarence Creek

RECOMMANDATION COW2019-69

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Michel Levert

ATTENDU QUE le budget capital 2019 pour la construction d’un terrain de balle à Clarence Creek est de 150 000\$; et

ATTENDU QUE les prix des soumissions obtenues pour la construction du terrain de balle sont plus élevés qu’anticipés;

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d’autoriser le transfert de 21 141\$ des fonds de la taxe sur l’essence vers le budget de construction du terrain de balle de Clarence Creek, tel que recommandé

ADOPTÉE

9.5 Limite de remboursement annuelle de la dette

RECOMMANDATION COW2019-70

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Mario Zanth

QUE le Rapport no. FIN2019-015, soit reçu à titre d’information.

ADOPTÉE

9.6 Mise au point des systèmes de sécurité (portes, alarmes et caméras)

RECOMMANDATION COW2019-71

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Mario Zanth

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'approuver que le projet de "Système d'extinction des feux pour la salle de serveur de l'hôtel de ville de Clarence Creek" soit retiré de la liste des projets capitaux; et

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'approuver l'ajout d'un projet qui consiste à faire une importante mise à point du système de sécurité avec un budget de 25 000 \$.

ADOPTÉE

9.7 Initiative Smart City – protocole d'entente signé

RECOMMANDATION COW2019-72

Proposée par Christian Simard

Appuyée par Mario Zanth

QUE le comité plénier recommande que le rapport no. IMIT2019-004 soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

9.8 Statistiques mensuelles de la construction - avril 2019

RECOMMANDATION COW2019-73

Proposée par Christian Simard

Appuyée par Mario Zanth

QUE les statistiques mensuelles du département de la construction soient reçues à titre d'information.

ADOPTÉE

10. Autres items

Le conseiller Don Bouchard explique que le capteur de vitesse situé sur la Montée des Outaouais ne capte pas bien. Julian Lenhart explique que d'autres stratégies de ralentissement de la circulation sont possibles.

Le conseiller Mario Zanth remercie le département de la réglementation pour le ralentissement de la vitesse sur la rue Edwards et demande si on peut réinstaller le dispositif. Brian Wilson explique que l'intention est de faire une rotation à travers les divers emplacements.

Le conseiller André J. Lalonde demande si la vente aux enchères des propriétés a été un succès. Frédéric Desnoyers explique que des alternatives doivent être trouvées pour les propriétés qui n'ont pas été vendues.

11. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 21h47.

Guy Desjardins, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe